

Symptômes nécessitant une consultation médicale

En cas d'augmentation de volume ou de déformation du sein, de douleur, de rougeur, de lésion de la peau au niveau du sein, quel que soit le moment de sa survenue ou en cas de choc sur le sein, vous devez consulter votre médecin.

Tout autre signe évoquant une situation anormale nécessite que vous consultiez un médecin, **en précisant que vous êtes porteuse de prothèse(s) mammaire(s).**

Signalements des événements indésirables

Les prothèses mammaires sont des dispositifs médicaux qui font l'objet d'une surveillance renforcée par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

Vous pouvez déclarer aux autorités sanitaires tout événement indésirable sur

<https://signalement-sante.gouv.fr>

Cette déclaration peut être effectuée même si l'incident a eu lieu il y a un certain temps.

En savoir plus

Ministère chargé de la santé
<https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
<https://ansm.sante.fr/>

Institut National Du Cancer
<https://www.e-cancer.fr/>

Société Française de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique
<http://www.plasticiciens.fr/>

FICHE D'INFORMATION PATIENTE

Reconstruction mammaire

Information destinée aux femmes avant la pose de prothèses mammaires

Cette fiche d'information a pour objectif de vous apporter tous les éléments d'information nécessaires et indispensables pour vous permettre de prendre votre décision en connaissance de cause.

Vous envisagez une reconstruction mammaire par pose de prothèse(s) (implants mammaires internes).

Il existe des alternatives comme l'utilisation de tissus provenant d'autres parties de votre corps (reconstruction par lambeau, autogreffe de tissus graisseux) ou les prothèses mammaires externes. Certaines femmes ne ressentent pas le besoin de reconstruire leur(s) sein(s). Ce choix est personnel.

N'hésitez pas à en parler à votre chirurgien !

Vous trouverez ci-après les informations importantes à connaître afin de prendre votre décision. Il est vivement recommandé que vous lisiez la totalité du document.

Consultation
Information

Consentement

Intervention
chirurgicale
Remise de la carte
d'implant

Suivi médical annuel

• Avant la pose

Le chirurgien doit vous informer des types de prothèses existants et de celui qu'il propose de vous poser, des risques et des éventuelles conséquences et complications.

Risques : la pose de prothèses mammaires (implants) n'est pas anodine. Comme pour toute opération, il existe des risques liés à l'anesthésie générale et au geste chirurgical. Des complications liées à la prothèse peuvent survenir, comme la rupture de la prothèse, la formation d'une coque réactionnelle autour de la prothèse et, dans des cas rares, un cancer du système lymphatique (Lymphome Anaplasique à Grandes Cellules associé à l'implant mammaire, dit LAGC-AIM).

Durée de vie : les prothèses mammaires ont une durée de vie limitée. Celle-ci est variable et la fréquence de ré-intervention ne peut être prévue à l'avance. Il n'est donc pas possible de recommander un changement systématique au-delà d'une certaine durée. Toutefois les chirurgiens plasticiens recommandent de se poser la question du remplacement des prothèses au moins dans la dixième année après l'implantation. Une ou plusieurs ré-interventions peuvent être nécessaires au cours de votre vie, notamment en cas de complications (rupture, autre effet indésirable). Un changement de prothèse(s) nécessite un avis médical étant donnés les risques liés notamment à l'anesthésie et à la chirurgie. En cas de retrait de votre ou vos prothèse(s), vous pouvez décider de ne pas la ou les remplacer.

Coût : la reconstruction mammaire est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie dans le cadre de votre affection de longue durée (ALD). Cependant, certains praticiens pratiquent des dépassements d'honoraires qui restent à votre charge. Votre chirurgien doit vous en informer et vous proposer un devis détaillé au préalable.

Consentement éclairé : Après avoir reçu une information complète et détaillée par votre chirurgien, vous signerez un document de « consentement éclairé » pour la reconstruction mammaire dont vous conserverez un exemplaire.

• L'intervention chirurgicale

Risques post-opératoires : Les risques les plus fréquents sont les hématomes, l'œdème, les infections, et à plus long terme l'épanchement autour de la prothèse et les inflammations, qui peuvent nécessiter une nouvelle opération chirurgicale. Ces risques sont les mêmes après la pose initiale, le retrait ou le changement de(s) prothèse(s).

Ces opérations comportent également les risques associés à toute anesthésie générale.

Durée d'hospitalisation : elle varie de 1 à 5 jours, notamment si un lambeau de tissus a été associé à la prothèse mammaire.

Durée d'incapacité de travail : il convient d'envisager une convalescence avec interruption d'activité d'une durée de 5 à 10 jours. Vous pourrez bénéficier d'indemnités journalières sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droits.

Votre information :

La traçabilité des implants est assurée conformément à la réglementation en vigueur.

À l'issue de l'opération :

- **une carte d'implant vous est remise. Elle précise l'identification de la prothèse, la date et le lieu de l'implantation ainsi que les coordonnées du chirurgien. Elle doit être conservée précieusement pour être présentée, notamment en cas de complications.**
- **vous retrouverez dans votre dossier patient des informations auxquelles vous pouvez avoir un accès rapide.** Elles mentionnent notamment l'identification de la prothèse, l'existence d'une durée de vie limitée et la nécessité de ré-intervention qui peut en découler, le lieu et la date de la pose, le nom du chirurgien, ainsi que les modalités de suivi médical.
- Les références de vos prothèses pourront être intégrées dans le registre national des prothèses mammaires.

• Après la pose : le suivi médical

Une consultation de votre chirurgien est recommandée :

- dans les quinze premiers jours suivant votre opération ;
- 3 mois après l'opération ;
- 1 an après l'opération, pour apprécier l'état de la ou des cicatrices ;
- et au minimum tous les ans, chez votre chirurgien, votre gynécologue ou votre médecin traitant.

Dans le cadre du suivi du cancer du sein, la surveillance repose sur un examen médical tous les 3 à 6 mois pendant 5 ans, puis tous les ans, complété par une mammographie annuelle, et éventuellement par un autre acte d'imagerie médicale (échographie...).

Lors de toute consultation, il est important de signaler que vous êtes porteuse de prothèses mammaires.